

Méthode d'enseigner à lire.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

a. En argent, bled, vin, ou bois?

b. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

compte de son partage sur chaque syllabe. Il exercera son enfant de cette façon pendant quelques semaines, jusqu'à ce qu'il sait bien partager les syllabes, et rendre compte de son partage; alors il donnera des leçons pour lire, mais en s'arrêtant à chaque syllabe. Je pratique cette méthode, est agréable aux enfants, ils fréquentent mon école avec courage, je vois avec plaisir, qu'ils apprennent à lire correctement, et que cette méthode leur donne de grandes lumières pour l'orthographe. Si on désirait d'avoir le dessin pour un Alphabet conforme à cette méthode, je le donnerais avec plaisir. J'ai aussi l'honneur d'offrir au Corps Législatif tous mes services possibles en faveur de l'institution de jeunes gens; car je desire de donner à mes législateurs des preuves que je suis en effet

Leur très dévoué serviteur Berthod

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence appartient-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au refort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Nom des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au refort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

123

Reponses Aux Questions

Relatives à l'état de l'école dans la Commune de Savoie.

Savoie n° 3. I

Rapports Locaux

1° Savoie nom général de la commune qui renferme plusieurs villages, & dans les villages les plus considérables ont tant une forme d'école.

a. Le Village du centre de cette commune s'appelle S. Germain.

b. Savoie est une commune proprement dite.

c. De la paroisse de Savoie, est de l'agence de Savoie.

d. Du district de Sion.

e. Canton de Valais.

2° D'autant qu'on tient une forme d'école dans les plus grands villages, l'éloignement des maisons appartenantes à l'école ne fait pas beaucoup plus de 10 minutes.

3° La commune de Savoie contient plusieurs villages ou hameaux.

1° Le village du Centre s'appelle S. Germain il est le principal étant abrité par l'église paroissiale de la maison contenant 33 personnes.

2° Chandolin, village occidental de Savoie contient 18 maisons, son éloignement du centre 3 quarts d'heure.

3° Grange un village qui contient 38 maisons, éloigné d'un quart d'heure.

4° Lacets un petit hameau qui contient 8 maisons, éloigné de 5 minutes.

5° Rendière petit hameau qui contient maisons 3 off le village de 6 minutes.

6° Montcellier petit hameau qui contient 7 maisons, son éloignement d'un tiers quart d'heure.

7° Dronne village qui contient 42 maisons, est éloigné d'un quart d'heure.

8° Ormont hameau qui contient 24 maisons, éloigné d'un quart d'heure.

9° Rottema hameau qui contient 17 maisons, éloigné d'un quart d'heure.

10 Wisselot hameau qui contient 3 maisons éloigné d'une heure d'autre de la commune porte à Gex.

6 Nombre total des habitants de la commune porte à 600 personnes.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonference?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances reciproques.

I. INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & règlements, comment sont-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

III. RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

12° Eloignement des écoles voisines est différent.

a. de L'école de Sion. L'éloignement est d'une heure
b. de celle de la commune de Granges, est éloigné aussi
de l'école de la commune d'Argon et éloigné de deux
de l'école de la commune de Conty. L'éloignement est
d'1 demi.

II. Instruction.

13° On enseigne à lire, écrire et cipher, on y ajouté
aussi la Doctrine Chrétienne.

14° On retient l'école que pendant l'hiver, on y a
le mois de novembre, donc qu'on la tient pendant 4 mois.

15° Un Alphabet qui contient une méthode très facile
pour l'apprendre à lire aux enfans en peu de tems.

16° Les préceptes et les Règlements sont observés autant
que les enfans de la Campagne en sont capables.

17° trois heures chaque jour.

18° On y distribue en classes comme suit:
les uns apprennent à lire, les autres à écrire, les un
apprennent aussi à cipher.

III. Relations Personnelles.

19° Instituteurs.

20° La Commune a établi jusques ici le Régent et
dans l'assemblée de la R. Martin par le consentement
General des citoyens, l'an 1716.

21° de Saviese même.

22° Son nom varie, paroison n'estable pas toujours le même.

Le Régéne enseigne ordinairement dans les écoles de ces
qui sont les plus proches du centre, dans les villages les plus éloignés on établit de Notaires
l'occasion se représente pour Régent.

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit
sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre
fonction? quelles sont-elles?

12° Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été,

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13° Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont ils réunis à
ceux de l'église ou des pauvres?

14° Prix de l'école; paye-t-on pour y
être admis, combien?

15° Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou
vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école?
dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à
l'école, l'instituteur loue-t-il peut-
être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance
de l'endroit où se fait l'école.

124

* agé de trente cinq ans +

et il a été instituteur de l'an 1716.

e. Pour le moment ils n'ont point des enfans.

f. depuis 7 ans.

g. aux classes à Sion. La vocation est celle des laboureurs.

h. Le curé réunit l'affre de l'école aux Dévoirs d'un
pasteur, les autres Regens sont des laboureurs.

12° de la Commune entière environ 60 écoliers ou
écolières.

a. Seulement pendant l'hiver.

b. En été point école.

IV.

Rapports Économiques.

13° Biens et fonds de l'école de Saviese.

a. oui elle en possède.

b. la somme versée par la Commune même
pour une fondation d'école se porte à 15 Louis
plaies d'or, également pour l'école sans savoir
aucune condition.

2° Le 2 et le 3 octobre Claude Casse curé autrefois
1716 a fondé 54 ets de 28 bâyes à condition qu'il
soit prêche que toute l'occupation de tenir l'école
charge d'appliquer 4 Mts par anné. L'intention
fondatrice est à la Commune n'a pas un prêtre pour la
l'école, cette fondation et ces revenus vont reléguer au
bénéfice du curé d'alors.

3° avec la même condition est charge de vaillant Barras
et Mattei charle heretier, il a obtenu l'anné 1724
de Bon Dieu 1724 ont tenu l'école un petit état
échet p'tit goutos deux rensembles souvent malais
échoué, avec bonnes astuces, son toujours de
réunis au bénéfice du curé que charge et oblige
tenir l'école en partie et d'appliquer les mises selon
L'intention des fondateurs.

4° Le jeu de l'école ou école fait son inarrement
un journé de travail au Régent en considération
de trop petit salaire qu'il reçoit de la Commune.

15° La Commune de Saviese n'aspire de
Bâtiment depuis pour l'école.
Les Regens tiennent l'école dans leur propre
maison.

(4)

16^e. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes affignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1^o. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2^o. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3^o. Tous & chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16^e L'instituteur ou maître d'école ne reçoit point de pension.

A. chaque Prieur ou Procurateur doit fournir une charge de bois pour chauffer le fourneau pendant les hivers.

B. tout ce qui a été donné à cette annote, touchant l'école de la Commune de Saviese, est ici, les cartes, dans les Demarques de la commune.

Signée Sébastien
Luget ageant
de Saviese

17^e RAPPORTS ECONOMIQUES

Combien de ces objets vaut-il à l'école?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenant au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chaque lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

125
Grimisuat. A.

Ces questions ne regardent guère notre commune parce qu'il n'y a point des écoles fondées, mais afin qu'on en connaisse l'état je donnerais les réponses proportionnées au sujet.

Grimisuat.

Un Village.

C'est une commune proprement dite.

de la paroisse & de l'agence de Grimisuat

de Sion.

de Vallais.

de domine tenu dans un village de 14 ménages que trois hameaux de trois ménages chaque un, sont éloignés du village de Grimisuat où se tient l'école de domine.

le village où se tient l'école s'appelle Grimisuat
Le village s'appelle Champlans. Les hameaux
l'un les places, l'autre l'omera. le troisième
mollignon.

le nombre des enfants qui fréquentent l'école

du village de Grimisuat est de 20

du village des Champlans 4 des hameaux point